

100

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. DÉNÈS

47913

33 - Insertion

Contrat de ville de Rennes Métropole - 1er comité des financeurs 16 mars 2023

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 avril 2022 relative au contrat de ville de Rennes Métropole ;

Expose :

Le contrat de ville de Rennes Métropole a été prolongé d'une année, jusque fin 2023. Chaque année, trois appels à projets sont proposés aux associations, avec 3 comités des financeurs en mars, juin et septembre afin de pouvoir soutenir l'émergence de projets sur les quartiers au fil de l'eau.

Le premier comité des financeurs s'est réuni le 16 mars 2023. Sur les 138 projets déposés, 22 ont été orientés vers les financements des cités éducatives et 5 vers les financements quartiers d'été (projets vacances-loisirs) et sur les 111 projets restants, 94 ont été validés.

Le financement global de 1 028 363 € se répartit comme suit :

- 496 750 € pour l'Etat (48 %),
- 254 858 € pour Rennes Métropole (25 %),
- 147 739 € pour le Département (14 %),
- 129 016 € pour la Ville de Rennes (13 %).

Pour le Département, il est proposé pour cette première tranche de soutenir 29 projets sur les 5 quartiers prioritaires pour un montant global de 147 739 €. Le montant de 44 000 € a déjà été approuvé par la Commission permanente le 27 mars 2023 pour "l'aller-vers jeunesse" porté par Breizh Insertion Sport, avec la nouvelle convention (CPO 2022-2023). Il reste donc 28 projets pour 103 739 € à valider.

Cleunay

- **"Mise à jour du projet jeunesse de territoire"**, porté par l'Antipode pour 2 000 €, pour accompagner les acteurs jeunesse du quartier (Antipode, Le Relais, Cercle Paul Bert Cleunay, Cercle Paul Bert Nord Ouest, Tout Atout, We Ker, Collège de Cleunay, Centre départemental d'action sociale, Ville de Rennes) à actualiser le projet jeunesse de territoire datant de 2012.
- **"Bâtiment à modeler"** porté par Droit des exilés pour 3 500 €, pour animer le bâtiment de l'ancien Antipode qui accueille provisoirement sur 3 ans les associations Ay Roop, Dida, l'atelier bois des 3 Maisons, Coop Eskemm, Brut de pomme, Maxim'Art, Tout Atout, les éditions du commun, compagnie 3^{ème} acte ainsi qu'une permanence de l'Etoile (ville de Rennes) et de façon temporaire d'autres associations (15 depuis le début d'année).
- **"Passerelle"** porté par Là-Haut pour 1 000 € qui propose des animations socio-culturelles "perchées" dans les arbres au cœur du quartier, des ateliers et performances artistiques à La Prévalaye et des séjours estivaux dans la forêt de Rennes pour les jeunes.

Clôteaux Champs Manceaux

- **"A la découverte du 35"** porté par la Maison des jeunes et de la culture Suède pour 2 000 € qui propose pour les jeunes une découverte du patrimoine départemental et la construction d'une œuvre avec un artiste retraçant cet itinéraire.
- **"Parcours ornithologique"** porté par la Maison des jeunes et de la culture Suède pour 2 000 € qui propose avec la Ligue pour la protection des oiseaux de faire découvrir aux enfants du quartier la faune vivant sur le territoire, en particulier les oiseaux sauvages.
- **"La main à la pâte"** porté par Phylia, projet de boulangerie, pour 1 000 €, qui propose des ateliers de sensibilisation à une alimentation durable et de fabrication de pains au levain et pâtisseries avec le four à pain du quartier.

Le Blosne

- **"Dynamique associative Polyblosne"** porté par l'AMSIC pour 7 250 €, pour accompagner l'ouverture de l'équipement sur le deuxième semestre 2023 et animer le réseau d'acteurs associatifs permanents et ponctuels et favoriser l'émergence de nouveaux collectifs.
- **"Développement de l'association"** porté par Au P'tit Blosneur pour 2 500 € pour assurer l'animation du lieu : organisation de la distribution alimentaire, gestion du café associatif et du garde-manger solidaire ainsi que l'accueil des habitants au local.

Maurepas

- **"Les seniors et le numérique"** porté par le centre socio-culturel des Longs Prés pour 2 000€, unique projet à destination des seniors de cette 1^{ère} tranche du contrat de ville, qui propose deux ateliers hebdomadaires afin de former des personnes âgées aux outils de communication actuels et aux applications, une aide aux démarches administratives en ligne, la mise en place de groupes WhatsApp et de causeries ou tables rondes présentant les outils numériques et leurs usages.
- **"Voisins malins"** porté par la Coop de Maurepas pour 4 000 €, qui vise à former des habitants de quartiers prioritaires de la ville pour assurer un service de médiation de porte à porte pour écouter leurs voisins, les informer et les mobiliser sur les sujets, les projets, les services et les droits qui les concernent dans leur vie quotidienne et qu'ils n'utilisent pas par manque d'information, sentiment de non légitimité ou méfiance envers les institutions.
- **"Projet école/famille/quartier"** porté par le GRPAS pour 13 400 €, centre de loisirs hors les murs qui propose des activités variées aux enfants des écoles primaires (ex CPO 2021-2022) en lien étroit avec les parents.
- **"Le jardin Miss'Terre"** porté par la Loupiote pour 2 000 € qui répond à une demande des femmes du quartier de pouvoir se retrouver dans un espace naturel protégé, à l'écart de la vie de la cité, où la parole peut se libérer, avec une proposition de culture de plantes aromatiques, d'animations et de temps forts.
- **"Le village éducatif"** porté par les Merveilles de Maria pour 4 000 € qui propose des animations basées sur la pédagogie Montessori en bas de tour dans le quartier, des ateliers mobiles en itinérance et des animations de pleine nature.
- **"Séjour Golfe du Morbihan"** porté par le Relais pour 1 122 € et 8 jeunes filles du quartier qui ont co-financé leur séjour par des chantiers et seront bénévoles avec une association locale pour nettoyer une plage.
- **"Les trois petites tours"** porté par Zéro de conduite pour 2 000 € pour mener une action mémorielle liée au projet urbain afin de laisser trace d'une mémoire collective sur les mutations du quartier et leurs effets dans le quotidiens de ses habitant.es.

Villejean

- **"Défi tissage collectif"** porté par l'ARCS pour 1 500 €, dans le cadre de l'événementiel de mars Familles en mouvement.
- **"Femmes et pouvoir d'agir"** porté par ESS&Cargo pour 1 000 € qui propose des temps forts de sensibilisation du grand public à l'égalité femmes / hommes et un soutien aux femmes entrepreneuses du quartier.

Territoire de veille Saint-Jacques-de-la-Lande

- **"Place des filles et des femmes dans l'espace public"** porté par la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour 1 000 € pour animer des ateliers audiovisuels, cosmétiques, discussions sur une série sur le harcèlement de rue (Arte H24) et un cours de danse hip hop et musiques actuelles.

Transquartiers

- **"Accompagnement des parcours d'habitants"** porté par l'ARCS pour 10 000 € (ex CPO 2019-2021)
- **"Aller-vers jeunesse"** porté par Breizh Insertion Sport pour 44 000 € qui fait l'objet d'une convention et d'une subvention qui ont été validées en CP du 27 mars 2023.

- **"Berry Plage"** porté par le Cercle Paul Bert pour 4 000 € pour financer une offre d'activités sportives et culturelles sur sable sur les 2 mois d'été afin d'offrir un programme riche et varié d'activités sportives (classiques ou innovantes) et culturelles (concerts, ateliers théâtraux, Transat en ville) aux habitants du quartier qui ne peuvent pas partir l'été.
- **"Summer Landrel"** porté par le Cercle Paul Bert pour 3 000 € pour développer une offre de pratique sportive et culturelle cet été pour les jeunes, les familles et les adultes dans un secteur peu pourvu.
- **"Education à l'égalité et à la citoyenneté"** porté par Liberté Couleurs auprès des collèges et des équipements de quartier pour 10 000 € (ex CPO 2020-2022), pour réaliser des actions d'animation de réseaux d'acteurs éducatifs, de prévention auprès de jeunes vulnérables et exposés aux conduites délinquantes pour promouvoir les relations de respect, d'égalité, de mixité et de solidarité auprès des jeunes et des acteurs éducatifs et renforcer la culture commune de lutte contre les discriminations, de prévention des violences et de promotion des valeurs de citoyenneté et laïcité.
- **"Parrainage de collégiens et lycéens"** porté par Proximité pour 4 000 € qui permet à des jeunes des quartiers d'être parrainés par des bénévoles actifs dans le monde du travail.
- **"ASL ma grossesse en France"** porté par le Réseau Louis Guilloux pour 4 467 € (ex CPO 2021-2022) pour permettre aux femmes migrantes de maîtriser la langue française dans le cadre de leur grossesse, de mieux connaître le système administratif et de soins et de préparer l'arrivée d'un enfant dans le contexte français.
- **"Les jardins des arts"** porté par Terre des arts pour 3 000 € qui propose des permanences artistiques (musique et arts plastiques) pour les enfants et les parents du quartier. Cette action est soutenue par la Protection maternelle et infantile du Centre départemental d'action sociale qui y envoie des parents vus dans le cadre de l'accueil parents-enfants.
- **"Jardins partagés dans les quartiers"** porté par Vert le Jardin pour 9 000 € qui vise à développer et soutenir les jardins partagés dans un objectif de solidarité et de liens sociaux.
- **"Ateliers la cuisine itinérante, du potager à la cuisine"** porté par Vert le Jardin pour 2 000€ qui propose des ateliers cuisine itinérants sur l'espace public, combinés aux ateliers jardinage, pour cuisiner les fruits et les légumes récoltés dans les jardins partagés.
- **"Des espaces qui se tissent"** porté par Zéro de Conduite pour 1 000 € (ex CPO 2020-2022) pour réaliser un projet cinématographique pluridisciplinaire avec les habitants sur le thème des frontières.

Les crédits de la Politique de la ville du Département permettent aussi de financer des actions en dehors de la programmation du contrat de ville de Rennes Métropole :

- **45 000 €** pour "Sortir !" porté par l'APRAS, dispositif d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour les personnes disposant de faibles revenus.
- **7 000 €** pour le fonds d'animation des 6 espaces sociaux communs rennais porté par l'ARCS qui a fait l'objet d'un avenant en 2022 ci-joint.
- **1 650 €** pour soutenir la participation de jeunes et adultes accompagnés par Breizh Insertion Sport aux chantiers d'insertion espaces naturels sensibles afin de financer de projets (ex : vacances).
- **50 504 €** pour le financement de 13 postes adultes-relais dans les quartiers au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 207 893 € au profit des bénéficiaires détaillés dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes de l'avenant à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine, le Centre communal d'action sociale de Rennes et l'ARCS relatif à la convention de gestion des fonds d'animation des espaces sociaux communs de Rennes, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231330

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation